

GASETTE



**ACCÈS AUX DONNÉES DU
PCC DE LA BNB** p.4

**NOS PROGRAMMES
D'ANIMATIONS SCOLAIRES** p.8

ÉNERGIE NEWS p.12



Sommaire

Septembre 2026 | N°68

Edito

3

Accès aux données du PCC de la BNB	4
OCASC devient DEF+	4
Energie : frais de rappel	5
Fraudstop	6
Nos prochaines formations	6
Nouveaux montants du RIS	7
Aide juridique de 2ème ligne	7
Programme d'animations scolaires 2026-2027	8
Le GAS en action	11
Energie News	12
Nos lectures	14
Time for Music	14
Conso Malin #21	15

Édito

L'automne est à nos portes... Finis les petits shorts, on en a bien profité durant cet été caniculaire. Il est temps de ressortir les écharpes... Enfin tout doucement... En attendant, notre GASette vous apporte comme à son habitude toute une série d'informations relatives à la médiation de dettes et à la vie de notre association.

En page 4, nous vous informons que les receveurs du Service public de Wallonie Finances ont désormais accès aux données du Point de contact central des comptes et contrats financiers (PCC) tenu par la Banque nationale de Belgique.

Nous détaillons, en page 5, ce que le fournisseur d'électricité peut facturer au cas de facture impayée.

Fraudstop, il s'agit d'une nouvelle ligne d'assistance pour aider les personnes victimes d'une fraude à réagir rapidement. ! Plus d'infos en page 6.

À partir de la page 8, nous vous présentons nos programmes d'animations scolaires pour l'année 2026-27.

L'Energie News est consacrée cette fois-ci à la manière dont l'électricité est facturée. Tous les détails en pages 12-13.

Nous clôturons notre GASette avec nos traditionnelles rubriques: « Nos lectures », « Time for Music » puis « Conso Malin » !

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

L'équipe du GAS

Accès aux données du PCC de la BNB

Accès au point de contact central tenu par la Banque nationale de Belgique pour les fonctionnaires du SPW Finances chargés du recouvrement des créances fiscales.

Un décret wallon du 18/06/2026 octroie dorénavant aux receveurs du Service public de Wallonie Finances (SPW Finances) l'accès aux données du Point de contact central des comptes et contrats financiers (PCC) tenu par la Banque nationale de Belgique.

Le PCC centralise les données relatives aux comptes bancaires et aux contrats financiers existants en Belgique. Il est conçu pour fournir rapidement ces informations aux autorités habilitées par le législateur, ainsi que pour permettre d'exercer leurs missions d'intérêt

général avec davantage d'efficacité.

Cet accès a pour but d'améliorer la perception et le recouvrement des créances fiscales.



OCASC devient DEF+

Certains d'entre vous ont peut-être constaté que l'Office Central d'Action Sociale et Culturelle du ministère de la Défense s'appelle dorénavant DEF+.

Le numéro d'entreprise est toutefois resté le même.

D'un point de vue juridique, rien n'a changé.

Seule l'abréviation a été modifiée, passant de

OCASC à Def+.

En ce qui concerne la plateforme Justrestart et les dossiers dans lesquels l'OCASC est créancier, il n'y a aucune modification qui a été apportée et cela ne changera pas dans l'avenir.

Def+ consiste essentiellement en une nouvelle identité visuelle.

def+

Énergie : frais de rappel

En cas de facture impayée, le fournisseur d'énergie peut uniquement facturer :

- le solde des factures impayées ;
- des intérêts de retard, plafonnés au taux légal (4,5% en 2026) ;
- des frais de recouvrement:
 - maximum 7,5 EUR pour un rappel ;
 - maximum 15 EUR pour une mise en demeure.

Le fournisseur doit remplir plusieurs conditions pour pouvoir facturer des frais de rappel et de mise en demeure.

1. Rappel

Si la facture d'énergie n'a pas été payée avant l'échéance, le fournisseur peut envoyer un rappel.

Tous les rappels envoyés pour les 3 premières factures impayées par année civile sont gratuits, le fournisseur peut uniquement facturer les rappels à partir de la 4ème facture impayée.

Le fournisseur peut facturer maximum 7,50 EUR par rappel.

- ➡ Le fournisseur doit envoyer le rappel par courrier. Il ne peut donc pas facturer de rappel s'il l'envoie par mail ou via l'espace client.

2. Mise en demeure

Si le client ne paye toujours pas sa facture d'énergie ou ne négocie pas un plan de paiement après le rappel, le fournisseur peut lui envoyer une mise en demeure.

Il peut facturer maximum 15 EUR par mise en demeure.

- ➡ Le fournisseur doit envoyer la mise en demeure par courrier. Il ne peut donc pas facturer de mise en demeure s'il l'envoie par mail ou via l'espace client.



Bon à savoir ! Le fournisseur peut facturer maximum 55 EUR par an et par énergie pour l'envoi des rappels et des mises en demeure.

Attention! Le fournisseur peut uniquement déclarer le client en défaut de paiement, activer le prépaiement et saisir le juge de paix si:

- le montant de la dette est supérieur à :
 - 100 EUR s'il s'agit d'une dette d'électricité ou de gaz ;
 - 200 EUR s'il s'agit d'une dette d'électricité et de gaz.
- il lui a envoyé la mise en demeure par courrier recommandé et par courrier simple.

3. Frais illégaux

Si le client ne paye pas sa facture d'énergie avant l'échéance, le fournisseur ne peut pas lui facturer de clause pénale.

Si le client paie ses factures par domiciliation et que la domiciliation a été refusée, le fournisseur ne peut pas lui facturer de frais parce que la domiciliation a été refusée.

Si le fournisseur facture des frais illégaux, le client peut les contester et lui demander de les annuler.

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet <https://www.energieinfowallonie.be/fr> , dans la rubrique « Je n'ai pas payé ma facture à temps ».

Fraudstop



Fraudstop – En cas de fraude, chaque minute compte !

Un mouvement non autorisé est constaté sur votre compte ? Une opération a été validée via internet sous la contrainte ou par erreur ? Contactez Fraudstop !

Il s'agit de la nouvelle ligne d'assistance qui aide les personnes victimes (ou qui suspectent d'être victimes) d'une fraude à réagir rapidement en les orientant vers les démarches appropriées.

Fraudstop est un service à l'initiative de Febelfin (Fédération belge du secteur financier), joignable 24 heures/24 et 7 jours/7 au numéro d'appel 078/170.170.

Ce numéro est volontairement identique à celui de Card Stop afin d'éviter de devoir retenir plusieurs numéros. Il ne s'agit toutefois pas du même service. En effet, en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse d'une carte de paiement, Card Stop reste le service compétent pour procéder au blocage de celle-ci.

Pour rappel, restez vigilants : Fraudstop (tout comme Card Stop) ne vous contactera jamais à partir de ce numéro !

Pour plus d'informations : <https://fraudstop.be/fr/>

Nos prochaines formations

SAVE THE DATE

Formation : « Comment rester juste dans mes interventions avec les personnes en difficultés financières ? »

Dates: 01 et 05 octobre 2026

Lieu: Martelange – Salle de réunion du GAS

[Plus d'infos](#)

Formation à destination des professionnels encadrant des publics vulnérables (Projet FSE)

Date: 08 octobre 2026

Lieu: Vaux-sur-Sûre – Salle « le Bar à Thym »

Public: professionnels qui ne connaissent pas ou peu le surendettement ou la médiation de dettes

[Plus d'infos](#)

Formation avec le SPF Finances (Team Recouvrement et SECAL)

Dates: 05 novembre et 08 décembre 2026

Lieu: Vaux-sur-Sûre – Vauxhall

[Plus d'infos](#)

Formation à l'utilisation de la Grille d'Evolution des Compétences

Date: 03 décembre 2026

Lieu: à préciser

[Plus d'infos](#)

Nouveaux montants du RIS

Voici les montants du revenu d'intégration sociale au 1er septembre 2026:

	Revenu d'intégration sur une base mensuelle
Catégorie 1: Personne cohabitante	911,56 €
Catégorie 2: Personne isolée	1.367,34 €
Catégorie 3: Famille	1.847,89€

Aide juridique de 2ème ligne

Les personnes aux bas revenus peuvent obtenir, gratuitement ou à moindre coût, les services d'un avocat désigné par le Bureau d'Aide Juridique ou proposé par la personne

qui demande l'aide. Il s'agit de l'aide juridique de deuxième ligne. Voici les montants applicables depuis le 1er septembre 2026:

Situation familiale	Gratuité TOTALE Si revenus inférieurs à	Gratuité PARTIELLE Si revenus compris entre
Isolé	1.670 € /mois	Entre 1.670€ et 1988 € /mois
Marié, cohabitant avec charge d'enfant	1.988 € / mois	Entre 1.988 € et 2.305 € /mois

Programme d'animations scolaires 2026-2027

Nos programmes d'animation se trouvent en détails sur notre site: [Prévention - GAS \(gaslux.be\)](https://www.gaslux.be)

ANIMATIONS - ÉCOLES PRIMAIRES

	6-8 ANS	8-10 ANS	10-12 ANS
Arakiki *Conte Animation sur la recherche du bonheur 60 MIN	X		
Je veux des sous *Spectacle de marionnettes Animation sur les besoins & les envies des enfants 75 MIN // Conditions techniques	X		
ABC du Budget *Jeu Animation sur la consommation 100 MIN	X		
L'histoire de l'argent *Histoire Kamishibai Animation sur l'argent 100 MIN		X	
Eurodéo de la conso *Jeu Animation sur la consommation 120 MIN		X	
Tatou *Conte Animation sur les richesses intérieures & extérieures 75 MIN		X	X
Et moi dans tout ça ? *Spectacle de marionnettes Animation sur l'inclusion sociale et la pauvreté infantile 100 MIN // Conditions techniques		X	X
Publicité & Marques *Ateliers interactifs Animation sur la publicité & les marques 100 MIN			X
Just'in budget *Jeu Animation sur la consommation & les moyens de paiements 120 MIN			X
Gère tes pépètes *Jeu Animation sur la consommation et la gestion du budget 100 MIN			X

Toutes nos animations pour les écoles primaires sont destinées à des groupes de 30 personnes maximum.

ANIMATIONS - ÉCOLES SECONDAIRES

	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème
Just'in Budget * Jeu	X					
Animation sur la consommation & les moyens de paiements						
Influenceur, une nouvelle manière de vendre * Ateliers interactifs	X	X	X			
Animation sur les dangers commerciaux liés au monde des influenceurs						
Budget * Ateliers interactifs			X	X		
Animation pour découvrir la gestion budgétaire						
« Arnaque-moi si tu peux » * Jeu NEW EDITION				X	X	X
Animation sur les arnaques qui guettent les consommateurs						
Budget : « Un mois d'une vie » * Jeu				X	X	X
Animation sur la gestion financière						
Surendettement * Jeu				X	X	X
Animation sur les causes et conséquences du surendettement						
Publicité / Neuromarketing * Ateliers interactifs				X	X	X
Animation abordant les points forts et les points faibles de la pub						
Crédits et ouverture de crédits * Ateliers interactifs				X	X	X
Animation pour comprendre les offres de crédit et éviter certains pièges						
Consommer ! Oui mais à quel prix ? * Ateliers interactifs				X	X	X
Animation abordant l'impact de la surconsommation sur notre budget						
« Naviguer dans la vie active » * Jeu				X	X	X
Animation sur l'entrée dans la vie active						
L'argent et moi * Ateliers interactifs NEW!				X	X	X
Animation sur la relation à l'argent						
Le prix du risque * Ateliers interactifs NEW!				X	X	X
Animation sur les comportements financiers à risque						
Évitez le panier piégé * Ateliers interactifs NEW!				X	X	X
Animation sur l'achat en ligne responsable et sécurisé						

	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème
Pic du Balaïtous * Jeu Jeu de rôle sur l'inclusion sociale et la pauvreté infantile 180 min // Conditions techniques !!	X	X	X	X	X	X
PG Market * Ateliers interactifs Animation sur les pratiques commerciales d'un supermarché fictif Conditions techniques !!	X	X	X	X	X	X

- Toutes nos animations pour les écoles secondaires ont une durée de 100 minutes (sauf « Pic du Balaïtous »).
- Le nombre de personnes maximum par animation est variable en fonction des animations.

POUR ALLER PLUS LOIN

En complément des animations sur le budget, nous proposons comme introduction (ou comme conclusion) à celles-ci d'expérimenter notre nouvel outil « Money In Belgium ». Il s'adresse aux jeunes et adultes entre 15 et 25 ans. Il se présente sous la forme d'un jeu virtuel interactif, utilisable sur ordinateur ou tablette. Cette expérience, à visée éducative, a pour objectif d'initier les participants au concept du budget et de les sensibiliser à l'importance de la gestion budgétaire.

Pour pouvoir s'approprier l'outil, un dossier pédagogique est à disposition sur le site.

L'expérience est accessible via le lien suivant : www.moneyinbelgium.be ou via ce QR code.



Le GAS en action

Le jeudi 18 juin dernier, le Groupe Action Surendettement a été invité à participer à une matinée de réseautage organisée à la Halle de Han autour d'une question particulièrement actuelle : « Quels sont les impacts de la paupérisation de la société sur l'insertion socioprofessionnelle en Province de Luxembourg ? ».

Les mesures budgétaires strictes adoptées par les différents niveaux de pouvoir, auxquelles s'ajoutent les conséquences économiques des conflits qui touchent actuellement le monde, semblent contribuer à une paupérisation croissante de la population. Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur les réalités auxquelles sont confrontées les personnes en besoin d'insertion socioprofessionnelle. Comment accompagner et former un public de plus en plus fragilisé, parfois confronté simultanément au surendettement, à l'absence de logement, au manque de moyens pour se déplacer ou encore à l'absence de revenus ?

Le secteur de l'insertion socioprofessionnelle est lui-même directement concerné par les restrictions budgétaires. Dans ce contexte, com-

ment pourra-t-il continuer, à terme, à accompagner efficacement un public toujours plus vulnérable ? Sommes-nous face à un risque de « tsunami social » ? Et, si tel est le cas, comment pouvons-nous nous y préparer ? Comment, enfin, mieux sensibiliser et conseiller nos décideurs face à ces enjeux ?

Afin de contribuer à la réflexion et d'apporter des éléments de réponse à ces différentes questions, Delphine Incol, responsable de notre service de médiation, a pris part aux échanges aux côtés de Christine Mahy, du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, de Jessica Quoilin, assistante sociale au FOREM, et de Laurence Mirkes, responsable du Service Insertion du CPAS d'Arlon.

Cette matinée a ainsi permis de croiser les regards et les expériences de professionnels de terrain afin de mieux comprendre les défis actuels et d'envisager collectivement les pistes permettant de continuer à soutenir les publics les plus fragilisés.





Depuis le 1er janvier de cette année, la manière dont l'électricité est facturée a évolué. Faisons le point sur cette réforme initiée par la CWaPE (Commission Wallonne Pour l'Énergie).

Pourquoi ce changement ?

Le tarif bihoraire est né dans les années 80 pour inciter à consommer l'électricité produite par les centrales nucléaires. Ne pouvant pas être éteintes, il y avait un surplus d'électricité la nuit, lorsque les usines fermaient et que les gens allaient dormir.

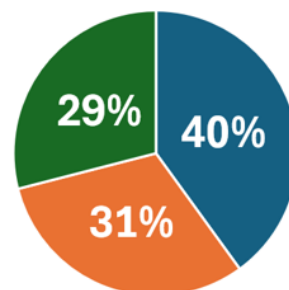
Aujourd'hui, avec l'essor des énergies renouvelables (notamment le photovoltaïque), les pics de production ont lieu en plein milieu de la journée. L'enjeu reste d'inciter à consommer l'électricité au moment où on en produit le plus. Il fallait donc adapter les tranches horaires.

Le prix de l'électricité

Avant de parler des changements, il est important de comprendre de quoi est composé le prix de l'électricité à la base. Il est divisé en 3 parties :

1. La composante énergie. Cette partie qui est fixée par le fournisseur représente 40% du coût total.
2. Les coûts de réseau. 31% du coût total est attribué pour le transport (Elia) et la distribution (Ores) de l'électricité.
3. Les surcharges regroupent l'ensemble des taxes imposées par les autorités (TVA, accise, etc.). Elles sont responsables des 29% restant du prix de l'électricité.

■ Énergie ■ Réseau ■ Surcharges



Les différents modes de tarification

➡ Monohoraire

Le prix de l'électricité est le même tout le temps

➡ Bihoraire

Il propose 2 tarifs qui sont valables tous les jours :

- Heures pleines (€€) : de 7h à 11h et de 17h à 22h
- Heures creuses (€) : de 11h à 17h et de 22h à 7h

Note : Il n'y a désormais plus aucune différence entre le tarif « exclusif nuit » et le tarif « heures creuses ».

➡ Impact

Les frais de distribution (la part payée à Ores) est variable sur 3 tarifs :

- Heures ECO (€) : de 1h à 7h et de 11h à 17h.
- Heures MEDIUM (€€) : de 7h à 11h et de 22h à 1h.
- Heures PIC (€€€) : de 17h à 22h.

Même si ce n'est pas systématique, la composante énergie varie en bihoraire. Pas dans le tarif impact. Les heures « PIC » et « MEDIUM » sont facturées au tarif « heures pleines » et les



heures « ECO » au tarif « heures creuses ».

Coût de réseaux en fonction du mode de tarification choisi (septembre 2026) :



Un lave-linge (classe énergétique E) qui tourne 3 fois par semaine (coton 30°C) durant les heures « eco » plutôt qu'en tarif monohoraire peut coûter 6,89 € de moins par an.

Outil pratique

La CWaPE met à disposition un simulateur pour calculer l'impact de ces coûts selon le profil du ménage: <https://tarifimpact.be/test-powerbi-impact/>

Différents types de contrats

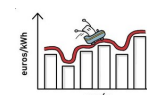
Au-delà du mode de tarification choisi, les fournisseurs peuvent vous proposer différents types de contrats.

Le contrat FIXE



Le prix est bloqué durant la durée du contrat.

Le contrat VARIABLE



Le prix s'adapte chaque mois (ou chaque trimestre) en fonction du marché

Les nouveaux venus sur le marché

Depuis peu, les fournisseurs proposent également des adaptations tarifaires un peu plus poussées.

Le contrat dynamique

Le prix varie chaque heure en fonction du prix du marché.

Ce type de contrat est réservé aux ménages équipés d'installations énergivores (voiture électrique, pompe à chaleur) et capables de piloter leur consommation. Ils sont fortement déconseillés pour les publics précarisés en raison de leur imprévisibilité en cas de crise énergétique.

Le contrat « time of use »

Le fournisseur définit des plages horaires spécifiques pour lesquelles il applique des tarifs différents. Par exemple :

	Heures pleines	Heures creuses	Heures super-creuses
Automne & Hiver de 21/09 à 20/03	7h-11h 17h-22h	11h-17h 22h-7h	-
Printemps & Été de 21/03 à 20/09	7h-11h 17h-22h	22h-7h	11h-17h
Énergie fournie (c€/kWh)	20,95	17,85	8,67

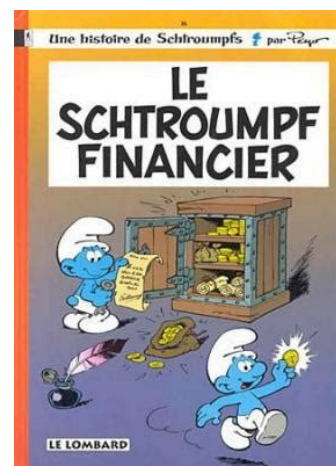
Nos lectures

Dans notre coin lecture, nous vous proposons un ouvrage pour petits et grands (à retrouver dans notre centre de documentation).

« Le Schtroumpf financier » de Peyo.

"Au pays des Schtroumpfs, l'argent n'existe pas et les biens de consommation courante sont « gratuits ». Un jour, un Schtroumpf est envoyé pour demander un remède à l'enchanteur Homnibus afin de soigner le Grand Schtroumpf. Il manque un ingrédient à Homnibus qui demande alors à Olivier de se rendre chez l'apothicaire, au bourg. Et c'est à ce moment que le Schtroumpf accompagnant Olivier apprend l'usage de l'argent.

Rentrant au village, ce Schtroumpf décide de prendre modèle sur les humains et d'introduire le système monétaire, car il pense que cela rendra la vie plus équitable et intéressante.



Au fur et à mesure que l'histoire évolue, ce qui semble être une expérience amusante et plaisante commence à devenir problématique pour les Schtroumpfs, qui continuent cependant à faire confiance au système que propose le Schtroumpf financier devenu fin commercial.

On peut toujours faire confiance aux Schtroumpfs pour mettre le doigt sur nos travers et dérives.

Time for Music

Épisode 11 : « Alors on danse » de Stromae en 2009.

Les paroles parlent d'elles-mêmes :

« Qui dit études dit travail
 Qui dit taff te dit des thunes
 Qui dit argent dit dépenses
 Qui dit crédit dit créance
 Qui dit dette, te dit huissier
 Lui dit assis dans la merde
 Qui dit amour, dit les gosses
 Dit toujours et dit divorce
 Qui dit proches, te dit deuils
 Car les problèmes ne viennent pas seul
 Qui dit crise, te dit monde
 Dit famine et dit tiers monde
 Qui dit fatigue dit réveil
 Encore sourd de la veille



Alors on sort pour oublier tous les problèmes
 Alors on danse ».



<https://www.youtube.com/watch?v=VHoT4N43jK8>

#21 CONSO malin



La seconde main « en vrai » !

Pour rappel, cette rubrique est adressée à tous et a été créée avec un objectif de diffusion plus large que la GASette. Vous pouvez la retrouver sur notre site (partie BLOG), n'hésitez donc pas à la copier, l'afficher dans votre lieu de travail ou à la distribuer à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées.

Nous en avons déjà parlé précédemment, le marché de l'occasion a le vent en poupe! Et pas que sur le net ! On vous propose ici de passer en revue les différentes possibilités de faire de la seconde main « en vrai » en province de Luxembourg.

Pourquoi privilégier la seconde main ?

- Acheter en seconde main permet de faire des économies. Vous pouvez trouver ce qui vous manque, ce dont vous avez besoin ou simplement dénicher une pièce qui vous plait, à moindre frais. C'est l'occasion de faire de bonnes affaires et de faire des économies par rapport à un achat neuf.
- Combattre la surconsommation et faire un geste pour l'environnement, en offrant une seconde vie aux objets, cela permet de diminuer la production d'objets neufs et donc la pollution.
- Découvrir des pièces originales, voire uniques.
- Prendre le temps de chiner, de découvrir, d'échanger avec les personnes rencontrées en brocante.

- Vendre des objets dont on n'a plus l'utilité peut vous apporter un petit revenu supplémentaire non négligeable.
- La mode est un éternel recommencement, certains vêtements et objets redeviennent tendance.

Où faire ses achats en seconde main ?

Les brocantes de village

Les brocantes de village reviennent à la belle saison. La plupart d'entre elles sont répertoriées sur le site « Que faire » (<https://www.quefaire.be/brocantes/>).

Les brocantes fixes

Tout au long de l'année, vous pouvez trouver des endroits où vendre et/ou acheter en seconde main.

Nous avons répertorié pour vous ce qui existe dans la province du Luxembourg.



Vous pourrez y trouver des meubles, des vêtements, des jeux, des livres, de la vaisselle... et peut-être encore d'autres trésors.

Pour la vente, les conditions peuvent varier d'un lieu à l'autre (durée du dépôt, prix...). Mais le principe reste celui d'une brocante : vous déposez les objets et fixez leur prix, vous payez votre emplacement, vous reprenez les invendus à la fin et recevez la recette de la vente (moins le pourcentage prévu par l'organisation).

« Brocant'On » (On – Bastogne – Aywaille) : dépôt-vente -
<https://brocanton.be/>

« Brocantefun » (Givry)
<https://www.facebook.com/p/Brocantefun-Givry-100076056381376/>

« Maxitroc » (Marche)
<https://www.facebook.com/maxitroc/>

« Qui cherche trouve » (Libramont) : dépôt-vente
<https://www.facebook.com/p/Qui-cherche-trouve-100052386922791/>

« Broc'candy » (Bertrix) : dépôt-vente
<https://www.facebook.com/profile.php?id=61583833866859>

« Terre factory » (Messancy – Neufchâteau – Marche) : seconde main
<https://www.terre.be/>

« L'entrep'eu » (Bastogne) : magasin d'économie sociale et solidaire
<https://www.entrepeau.be/>

« Vestiboutiques » de la Croix-Rouge
<https://vestiboutiques.croix-rouge.be/>

« Eh changeons » (Habay-la-neuve) : troc
<https://www.facebook.com/Eh.Changeons>

« Boutique de l'Avenue Noël » (Gouvvy) : seconde main
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100057082854553>

« Ressourcerie Famenne, Ardenne et Gaume » : seconde main
<https://www.facebook.com/Ressourceriefag>

Les donneries

Dans les donneries, comme leur nom l'indique, il n'y a pas d'argent qui circule. Parfois, les bénévoles qui s'en occupent peuvent mettre une tirelire à disposition si vous souhaitez offrir une participation symbolique.

Vous donnez ce qui ne vous sert plus, ce qui est encore en bon état et qui pourrait être utile à quelqu'un d'autre. Vous prenez ce dont vous avez besoin.

En fonction de l'organisation de l'association il peut y avoir une limite à ce que l'on emporte (ex : un sac par personne, ou maximum deux fois par mois...).

« Andage, l'atelier-boutique et son comptoir » à Marche-en-Famenne
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100078340833615#>

« Boutik asbl 42 » à Arlon
<https://www.facebook.com/groups/353864522976885>

« Donnerie » à Redu

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100085812603848>

« Donnerie » à Saint-Hubert

<https://www.facebook.com/donnerie.sainthubert>

« Donnerie » à Chanly

https://www.facebook.com/DONCHANLY/?ref=page_internal

« Donnerie » à Libramont

<https://www.facebook.com/groups/192655149553950>

« Fée des dons – Palidons » à Paliseul

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100063980235376>

« Donnerie – Seconde vie » à Musson

<https://www.musson.be/vivre-a-musson/social/donnerie-seconde-vie-1>

« Donnerie » à Légglise

<https://www.facebook.com/PCSLeglise/>



Le coin des bonnes affaires

Certains magasins ont un espace avec des objets de seconde main. À découvrir sur place.

Ikea, espace seconde vie (Arlon)

<https://www.ikea.com/be/fr/second-hand/buy-from-ikea/>

Magasins du monde – Oxfam (Marche, Bastogne, Neufchâteau, Bertrix, Arlon, Virton, Athus)

<https://www.oxfammagasinsdumonde.be>

Zeeman, Re-use (Libramont)

<https://www.zeeman.com/fr-fr/rse/circulaire/re-use>

Les magasins « Cash converters » à Marche et Arlon



Côté vente :

Vous pouvez vous rendre dans la zone « vente » d'un magasin Cash converters, sans rendez-vous, avec votre carte d'identité (il faut plus de 18 ans).

Un collaborateur viendra tester le bon fonctionnement du/des objet(s) que vous souhaitez vendre et fera une estimation. Il vous proposera

un prix en fonction de l'état de l'objet et des prix du marché. Si vous acceptez la proposition de rachat, vous repartez avec du cash.

Côté achat :

Vous pouvez payer en éco-chèques.

Vos achats sont garantis un an.

<https://www.cashconverters.be/fr/>

Les Repair cafés

« Repair café » est une initiative mondiale qui encourage la culture de la réparation.

Ce sont des lieux de rencontre conviviaux où l'on répare ensemble des objets cassés. On peut y apporter vêtements, appareils électroménagers, vélos, meubles, matériel informatique, etc. Des bénévoles experts apportent leur aide et leurs conseils.

Les « Repair Cafés » encouragent la réparation et offrent une solution moderne au problème des déchets. Ils sont généralement proposés une fois par mois sur de nombreuses communes.

Consultez la carte pour trouver un Repair café proche de chez vous : <https://repairtogether.be/carte-repaircafe/>



Sources : <https://www.repaircafe.org/fr/que-peut-apporter-lia-aux-repair-cafes/>

Contact

**LA GASETTE EST UNE PUBLICATION DU
GROUPE ACTION SURENDETTEMENT**

Editeur responsable :
GROUPE ACTION SURENDETTEMENT

Illustrations
@ Canva.com

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

Service juridique :

Tous les jours ouvrables de 9h à 12h par téléphone
ou tous les jours par fax, par mail :

francoise.collin@gaslux.be

marie-noelle.plumb@gaslux.be

alicia.bricq@gaslux.be

Service d'appui aux médiateurs :

Tous les jours ouvrables par téléphone ou par mail :

francoise.collin@gaslux.be ou **delphine.incoul@gaslux.be**

Service prévention :

Tous les jours ouvrables par téléphone ou par mail:

prevention@gaslux.be

**LE GROUPE ACTION SURENDETTEMENT
EST SOUTENU PAR :**

GROUPE ACTION SURENDETTEMENT

Grand-Rue, 4 / B-6630 Martelange

Tél: + 32 (0)63 60 20 86

Fax: +32 (0)63 43 49 25

E-mail: info@gaslux.be

[Https://gaslux.be](https://gaslux.be)

Facebook - Fais gaffe à ta conso



Ministère de la Santé
et de l'Action Sociale



Service provincial Social & Santé
Province de Luxembourg



Centres Publics d'Action Sociale
de la Province de Luxembourg



www.enmieux.be



Cofinancé par
l'Union européenne



Wallonie